



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 113 - JUILLET 2013**

# SOMMAIRE

## **Direction nationale d'interventions domaniales**

Arrêté N °2013191-0005 - Arrêté portant délégation de signature de M. Didier Pierron, directeur par intérim de la Direction nationale d'interventions domaniales, aux agents du service budget et du centre de services partagés. ....	1
--	---

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté N °2013182-0033 - Arrêté portant délégation de signature à Nadine CHATELIN, Laurent PAGEAULT, Michèle COME, Christophe LE MAUX, Sophie GUIGNARD, Christelle LIU CUISINIER, Perrine BENARD, Christine MARINECHE, Stéphane RIVA, Guillaume LEFIER, Sandrine ROUVET, Stéphanie SIMON, Yann GONDOUIN, Marie- Elisabeth THEVENIN, Cécilia CAIRO, Stéphane JARNY, Ronan MARCHADOUR, Henri LE SAINT, Viviane VILLESUZANNE, Denis JOSIERE, Claudine QUERCELIN, Cyrille SARRASIN, Patrick NDONG, Stéphane ROY, Emmanuelle ZINZULA	4
Arrêté N °2013182-0034 - Arrêté portant délégation de signature à Marie- Claire LABAY, Valérian ROBERT, Ahmed ARIDJ, Eva RAFFAGHELLO, Marie- Annick LUSSIEZ, Frédérique RIGAL, Samuel PICARD, André GERALD, Irène PERRAULT, Christophe CHANUT, Gilles PINGLAUT, Nathalie DAVID, Muriel TECHEL, Jacqueline COLLET, Claudine LANTUEJOUL, Fabien NICOLA, Tony CHINAN, Gladys MATHURINE, Aïda M'BENGUE	8

## **Rectorat de l'académie de Versailles**

Arrêté N °2013191-0002 - Délégation de signature du Recteur de Versailles- DIPP .....	12
---	----





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013191-0005**

**signé par Autres signataires  
le 10 Juillet 2013**

**Direction nationale d'interventions domaniales**

Arrêté portant délégation de signature de M. Didier Pierron, directeur par intérim de la Direction nationale d'interventions domaniales, aux agents du service budget et du centre de services partagés.



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES**

3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex  
☎ 01 45 11 62 00

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur des Finances publiques, directeur intérimaire de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;

**VU** le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** la décision du Directeur général des Finances Publiques désignant M. Didier PIERRON Chargé par intérim de la Direction nationale d'interventions domaniales avec effet au 3 décembre 2012 ;

### ARRÊTE :

**Article 1 :** Délègue sa signature d'ordonnateur secondaire pour les opérations de la Direction nationale d'interventions domaniales relatives à l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement et d'investissement, aux recettes non fiscales assignées auprès du Comptable spécialisé du domaine (CSDOM), du Contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM) Finances, et du Directeur départemental des finances publiques du Val de Marne, dans la limite exclusive de 5000 € à :

- M. Christian TEXIER, inspecteur des finances publiques,
- M. Michel BATY, inspecteur des finances publiques,
- Mme Aurélia MATHE, contrôleur des finances publiques.


Article 3 : Délègue sa signature pour effectuer les ordres de restitution sans ordonnancement préalable de la Direction nationale d'interventions domaniales à :

- M. Christian TEXIER, inspecteur des finances publiques,
- Mme Viviane TARTE, agente administrative des finances publiques.

Article 3 : Délègue sa signature aux personnes suivantes pour valider dans l'application Chorus les engagements juridiques, les recettes non fiscales, les demandes de paiement, et certifier les services faits relevant du périmètre du centre de services partagés de la Direction nationale d'interventions domaniales, dans le cadre des délégations de gestion réalisées par les délégués :

- Mme Annick GUY, contrôlease principale des finances publiques,
- M. Xavier DUPEBE, contrôleur des finances publiques,
- Mme Kelly LEMETTAIS, contrôlease des finances publiques,
- M. Fabrice ALAMICHEL, agent administratif des finances publiques,
- Mme Iman BEN EL MANNOUBI, agente administrative des finances publiques,
- Mme Gwen COADIC, agente administrative des finances publiques,
- Mme Marguerite KOWALIK, agente administrative des finances publiques,
- Mme Nathalia MORALES, agente administrative des finances publiques.

A Saint-Maurice, le 10 juillet 2013



Didier PIERRON

Copies :


*agent*  
*dossier personnel*



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013182-0033**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Nadine CHATELIN, Laurent PAGEAULT,  
Michèle COME, Christophe LE MAUX,  
Sophie GUIGNARD, Christelle LIU  
CUISINIER, Perrine BENARD, Christine  
MARINECHE, Stéphane RIVA, Guillaume  
LEFIER, Sandrine ROUVET, Stéphanie  
SIMON, Yann GONDOUIN, Marie- Elisabeth  
THEVENIN, Cécilia CAIRO, Stéphane  
JARNY, Ronan MARCHADOUR, Henri LE  
SAINT, Viviane VILLESUZANNE, Denis  
JOSIERE, Claudine QUERCELIN, Cyrille  
SARRASIN, Patrick NDONG, Stéphane  
ROY, Emmanuelle ZINZULA

*Arrêté N°2013182-0033 - 12/07/2013*



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest  
SIP Paris 16<sup>ème</sup> Porte Dauphine  
146 Avenue de Malakoff  
75 116 PARIS Cedex 16

#### Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16<sup>ème</sup> Porte Dauphine...

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Madame Nadine CHATELIN, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16<sup>ème</sup> Porte Dauphine... , à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.





Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après qui sont habilités par la présente à effectuer tous actes d'administration et de gestion du service au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

<b>PAGEAULT Laurent</b>	<b>COME Michèle</b>	nom prénom
-------------------------	---------------------	------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

<b>LE MAUX Christophe</b>	<b>LIU CUISINIER Christelle</b>	<b>BENARD Perrine</b>
<b>GUIGNARD Sophie</b>		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

<b>MARINECHE Christine</b>	<b>LEFIER Guillaume</b>	<b>ROUVET Sandrine</b>
<b>RIVA Stéphane</b>	<b>SIMON Stéphanie</b>	nom prénom
nom prénom	nom prénom	nom prénom

4°) Dans la limite de 2 000€,délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

<b>GONDOUIN Yann</b>	<b>THEVENIN Marie-Elisabeth</b>	<b>CAIRO Cécilia</b>
<b>JARNY Stéphane</b>		nom prénom
nom prénom	nom prénom	nom prénom

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
PAGEAULT Laurent	Inspecteur	15 000€
COME Michèle	Inspecteur	15 000€
MARCHADOUR Ronan	Contrôleur principal	10 000€
LE SAINT Henri	Contrôleur principal	10 000€
VILLESUZANNE Viviane	Contrôleur principal	10 000€
JOSIERE Denis	Contrôleur	5 000€
QUERCELIN Claudine	Contrôleur	5 000€
SARRASIN Cyrille	Contrôleur	5 000€
NDONG Patrick	Contrôleur	5 000 €
ROY Stéphane	Contrôleur	5 000 €
ZINZULA Emmanuelle	Contrôleur	5 000€

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,

Jean-Yves BLANC  
Administrateur des Finances Publiques Aup.  
Chef de Service Comptable



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013182-0034**

**signé par Autres signataires  
le 01 Juillet 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Marie-Claire LABAY, Valérian ROBERT, Ahmed ARIDJ, Eva RAFFAGHELLO, Marie- Annick LUSSIEZ, Frédérique RIGAL, Samuel PICARD, André GERALD, Irène PERRAULT, Christophe CHANUT, Gilles PINGLAUT, Nathalie DAVID, Muriel TECHEL, Jacqueline COLLET, Claudine LANTUEJOUL, Fabien NICOLA, Tony CHINAN, Gladys MATHURINE, Aïda M'BENGUE



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest  
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS  
de PARIS 14<sup>ème</sup> MONTPARNASSE  
29, rue du Moulin Vert  
75675 PARIS CEDEX 14

#### Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 14<sup>ème</sup> Montparnasse

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à

- Mme LABAY Marie Claire, inspectrice divisionnaire des finances publiques,
- M. ROBERT Valérian, inspecteur des finances publiques,

adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 14<sup>ème</sup> Montparnasse

à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.



Délégation de signature SIP Montparnasse 1er.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES  
Arrêté N° 2013-12-0034 du 26/12/2013

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

ARIDJ Ahmed	RAFFAGHELLO Eva
LUSSIEZ Marie Annick	RIGAL Frédérique
PICARD Samuel	

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

ANDRE Gérald	PERRAULT Irène
CHANUT Christophe	PINGLAUT Gilles
DAVID Nathalie	TECHEL Muriel

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
COLLET Jacqueline	Contrôleuse des finances publiques	2 000 €
LANTUEJOUL Claudine	Contrôleuse principale des finances publiques	2 000 €
NICOLA Fabien	Contrôleur des finances publiques	2 000 €

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

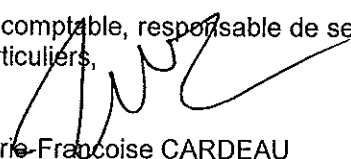
Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
CHINAN Tony	Agent des finances publiques	200 €
MATHURINE Gladys	Agente des finances publiques	200€
M'BENGUE Aïda	Agente des finances publiques	200€

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,

  
Marie-Françoise CARDEAU  
Inspectrice divisionnaire



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013191-0002**

**signé par Recteur de l'académie de Versailles  
le 10 Juillet 2013**

**Rectorat de l'académie de Versailles**

Délégation de signature du Recteur de  
Versailles- DIPP



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie  
Versailles

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Le Recteur de l'Académie de Versailles  
Chancelier des Universités**

Rectorat  
3, boulevard  
de Lesseps  
78017  
Versailles  
Cedex

**Vu l'arrêté rectoral de délégation de signature en date du 3 juin 2013 et notamment ses articles 5 – 5 et 5 – 5 - 1,**

### **Arrête**

#### **Article 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie LE NERRANT, chef de la division des pensions et des prestations et de Madame Ghislaine BARBET, son adjointe, délégation de signature est donnée, pour la période du 29 juillet 2013 au 18 août 2013, à **Madame Isabelle RICHARD**, chef du service chômage, à l'effet de signer les actes relatifs au versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi ainsi que les listings de paye et mouvements manuels d'ordonnancement.

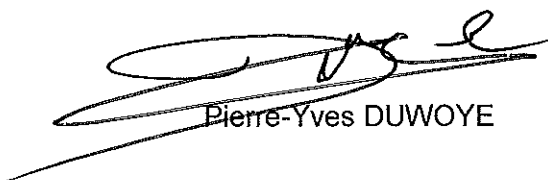
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle RICHARD, délégation de signature est donnée, pour la même période, à **Madame Monique BUCHER**, son adjointe, à l'effet de signer les mêmes actes.

#### **Article 2 :**

Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles le 10 juillet 2013.

Le Recteur,



Pierre-Yves DUWOYE